

APRÈS-MIDI

ATELIER 1

CONFÉRENCE OFI





ATELIER

1

LA MULTIGESTION : L'ÉMERGENCE D'UN NOUVEL ÉCOSYSTÈME DE GESTION

L'Incubation : « *Small Is Beautiful* »

» Fabien DERSY

Analyste Senior, NEWALPHA AM



Avant 2008 : les investisseurs dans l'ère du « Too Big To Fail »

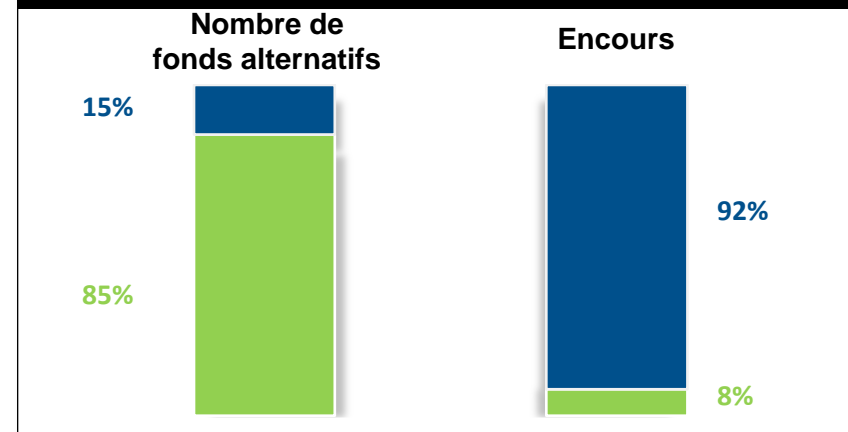
» Une forte confiance des investisseurs pour les gérants établis ...

- Performances
- Maîtrise du risque
- Robustesse de la structure

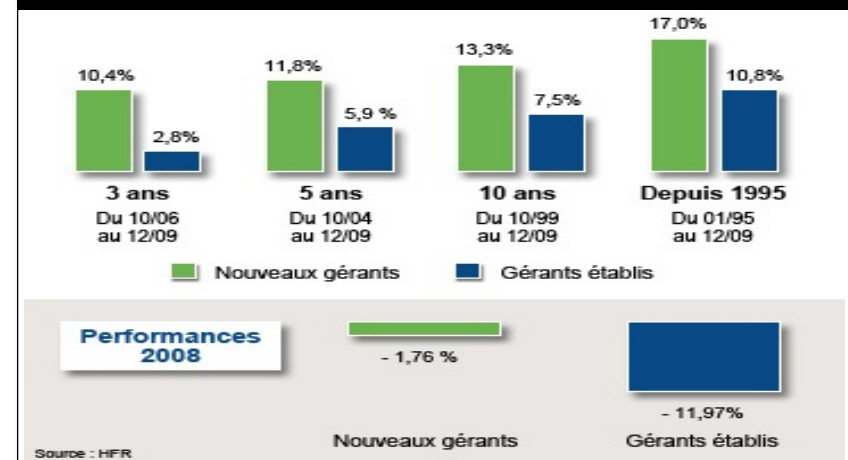
» ... et un désintérêt logique vis-à-vis des jeunes gérants

- Filtrage quantitatif sur les actifs
- Contrainte d'emprise
- Accès informationnel limité aux nouveauxancements
- Préservation d'une tracking-error raisonnable

D'OÙ UN PAYSAGE DEVENU TRÈS CONCENTRÉ ...



... ET UNE RÉALITÉ AYANT BIEN DÉÇU LES ATTENTES



Source : HFR

Investisseurs et jeunes gérants : histoire d'un rendez-vous manqué

» Les jeunes gérants : attractifs par construction

• Une nécessité vitale

- Générer une performance susceptible d'attirer des capitaux ...
- Préserver le capital
- Afficher des niveaux élevés de transparence

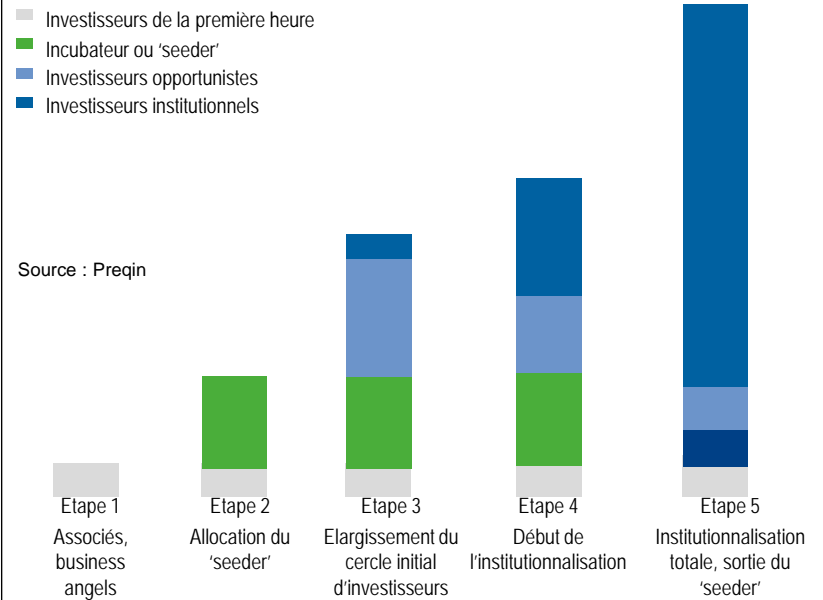
• Un portefeuille

- Plus récent et plus flexible
- Concentré sur les meilleures idées d'investissement
- Souvent exempt de « *crowded trades* »

• Une forte capacité à innover

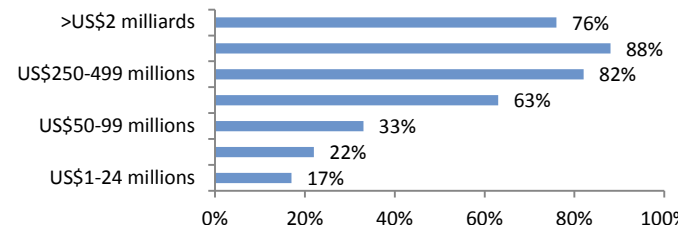
- Exposition sur des classes d'actifs et des secteurs en voie d'institutionnalisation
- Expérimentation de techniques ou de styles de gestion différents

... Mais une institutionnalisation normée ...



... Contraignant les investisseurs

Capacité des investisseurs à déployer du capital selon la taille du fonds



Source : Crédit Suisse

L'incubation : un modèle d'alignement des intérêts

» Une aide au développement ...

- Apport de capitaux sur une période de 2 à 3 ans permettant au gérant d'acquérir visibilité et sérénité

» ... justifiant une contrepartie financière

- Investisseurs associés au développement de la société de gestion pendant une période plus longue (jusqu'à 10 ans)

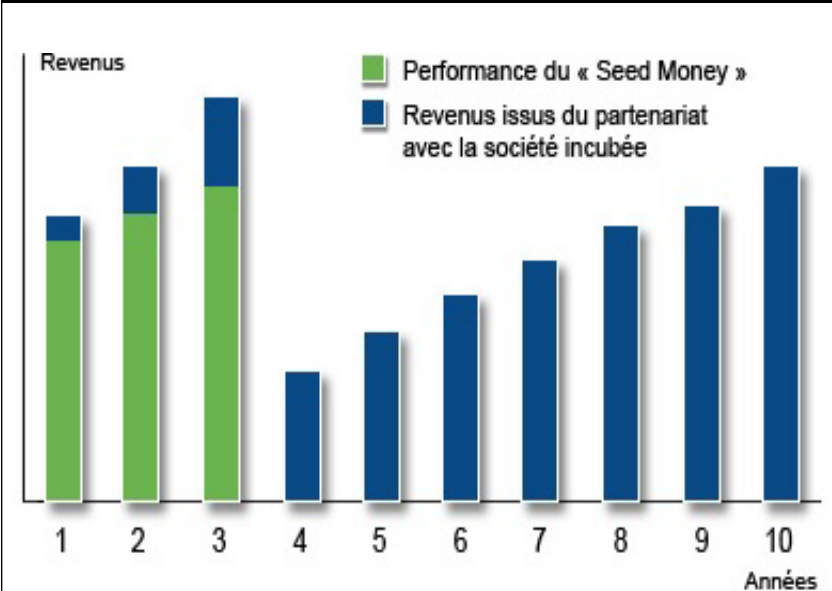
» Une solution originale de placement offrant DEUX sources de revenus aux investisseurs :

- La performance des fonds incubés avec le seed money
- La participation à la croissance de la société de gestion incubée à travers la rétrocession de frais de gestion

» Un alignement des intérêts offrant

- Plus de contrôle
- Plus de transparence
- Plus de ressources

REVENUS DU CONTRAT D'INCUBATION



Amorçage

Les investisseurs reçoivent la performance du « Seed Money » et une part des revenus du gérant

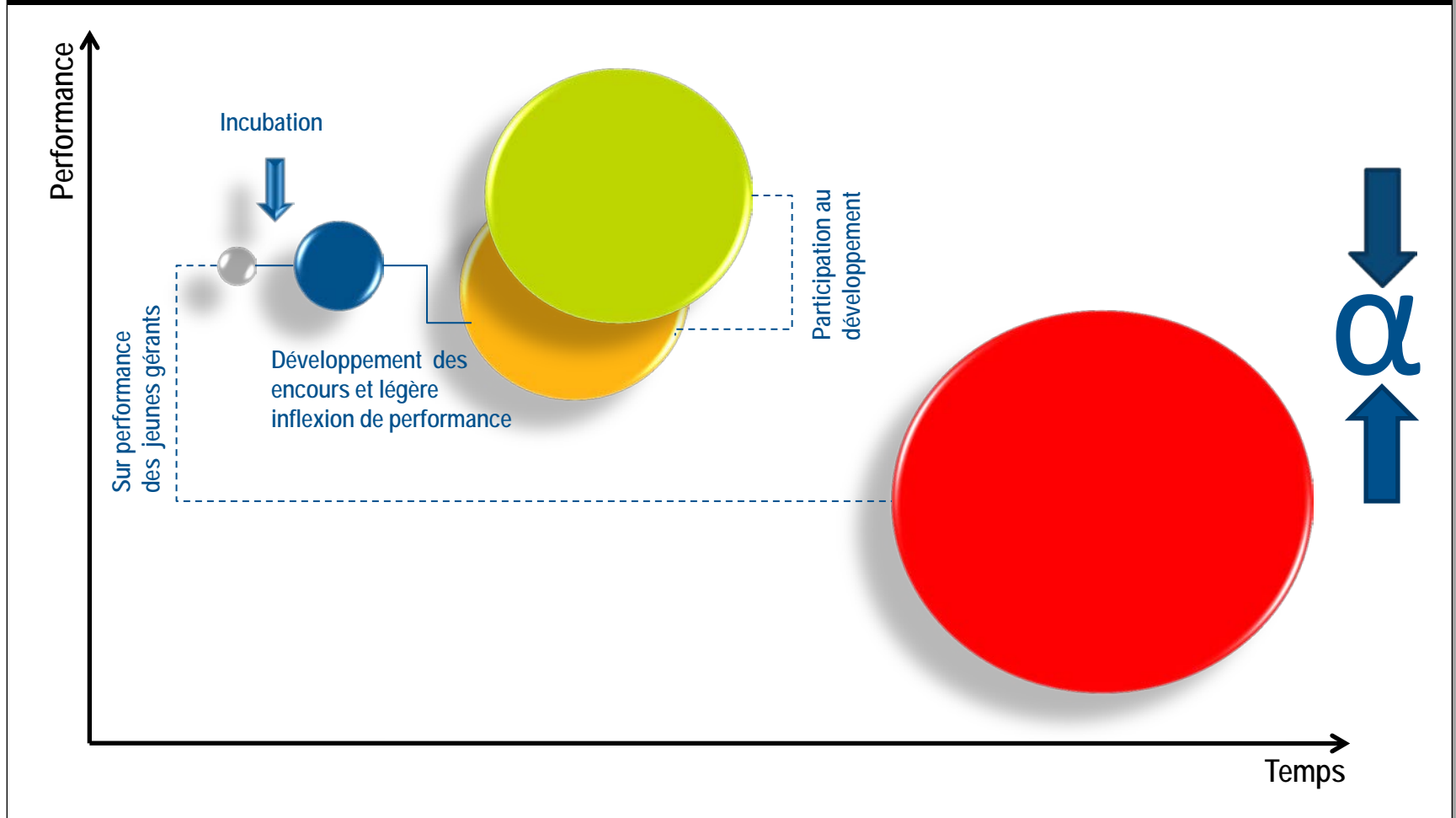
Développement

Au-delà de la période d'amorçage (« Seed Money »), les investisseurs ont l'option de retirer le « Seed Money » mais participent dans tous les cas à la croissance du gérant incubé

Source : NewAlpha

L'incubation ajoute-t-elle de l'alpha à la multi-gestion?

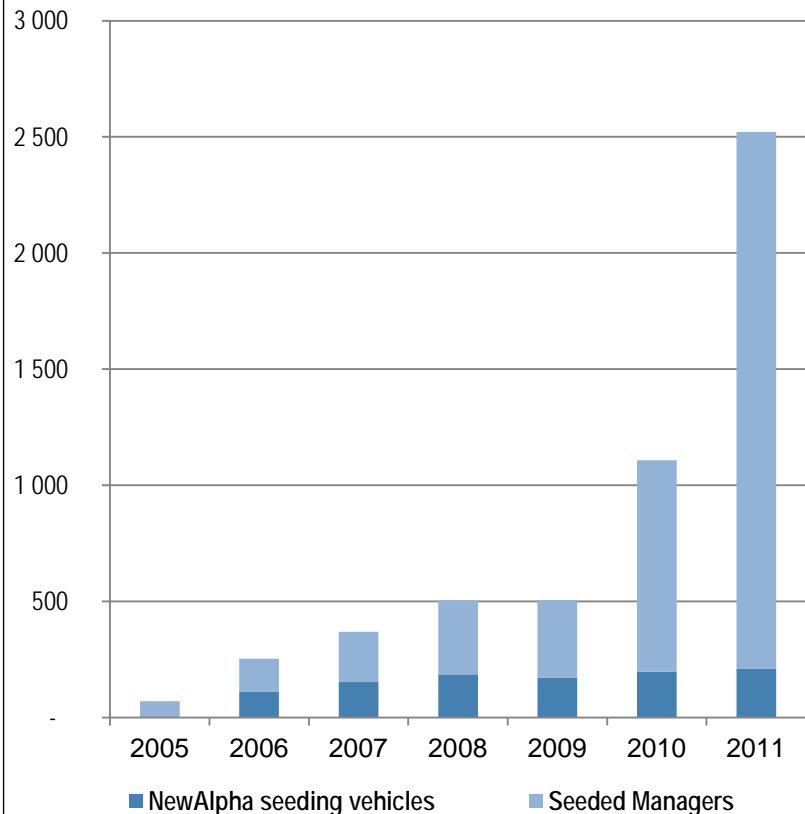
DÉTECTION PRÉCOCE ET PARTENARIAT INVESTISSEUR/GÉRANT : LES EFFETS



De la théorie à la pratique : l'incubation tient-elle ses promesses ?

EN TERMES DE DÉVELOPPEMENT ...

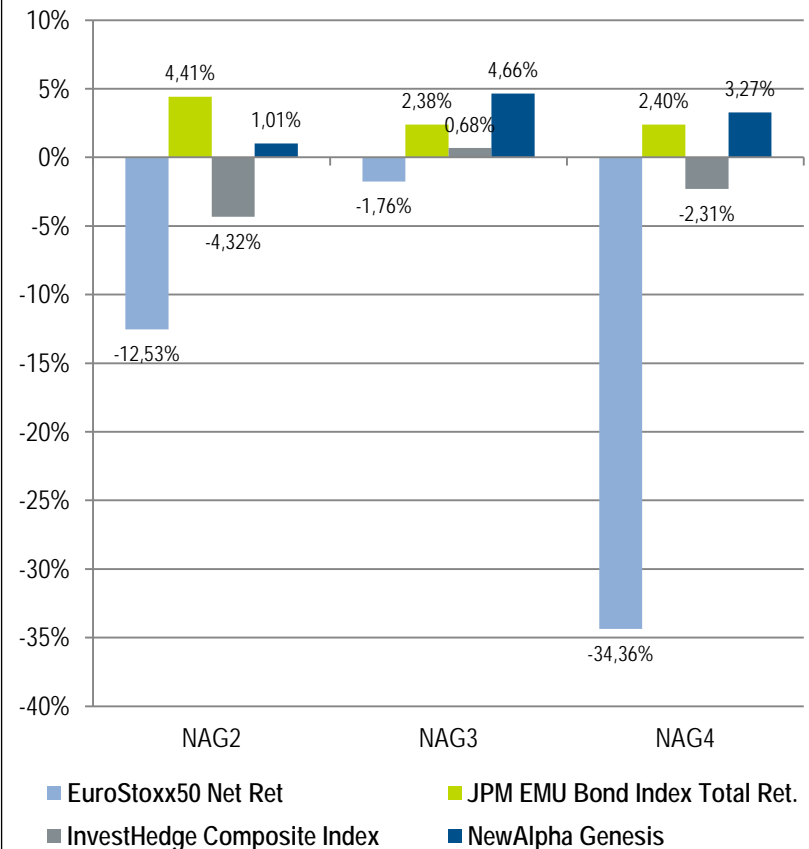
Actifs sous gestion de NewAlpha et des gérants incubés
(Chiffres au 31 Octobre 2011 – en millions de \$)



Source : NewAlpha

... ET DE PERFORMANCES

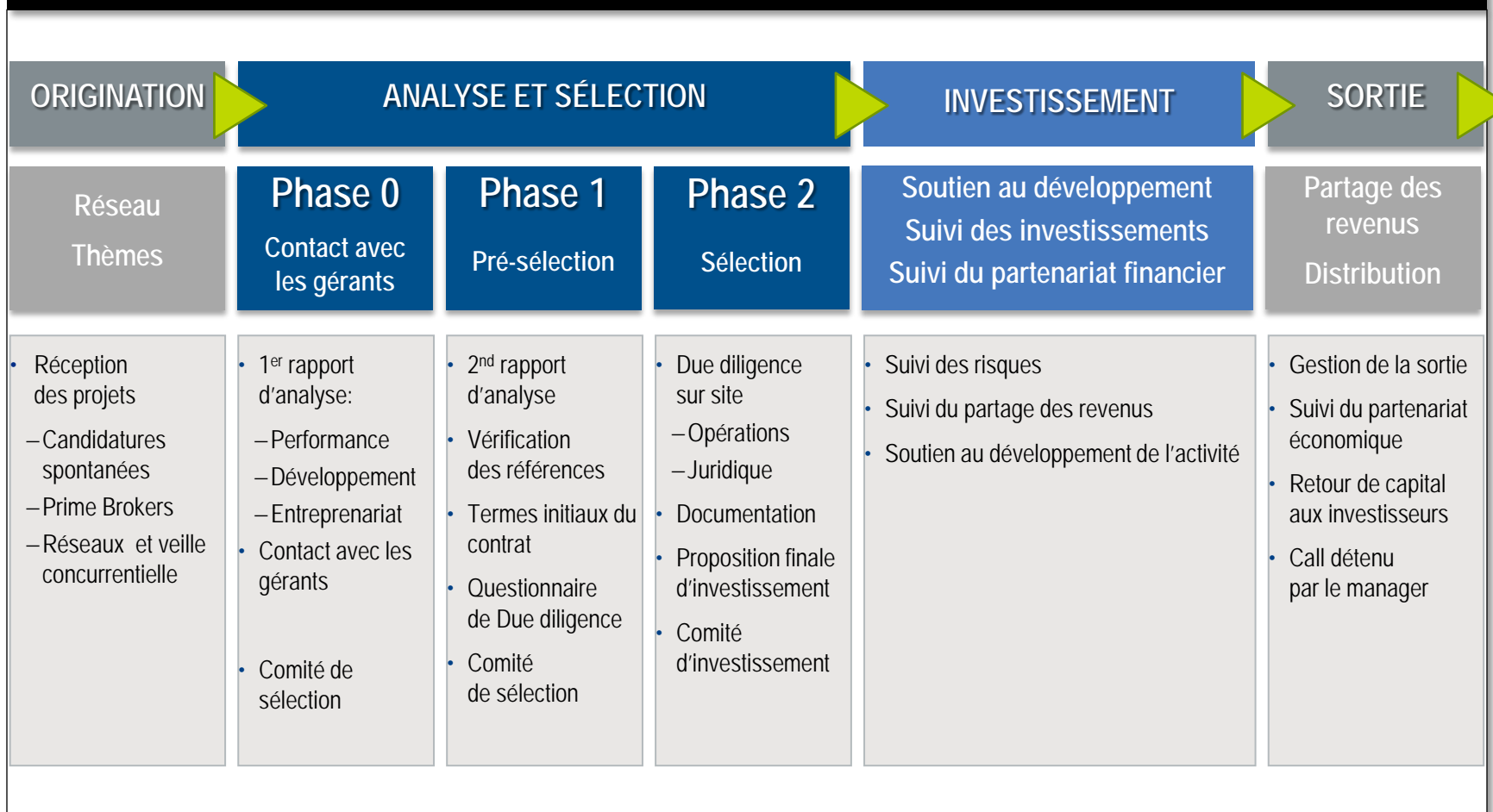
TRI annualisés des véhicules gérés par NewAlpha



Source : NewAlpha

Quel processus d'investissement pour une incubation réussie ?

ÉTAPES MAJEURES DU PROCESSUS D'INCUBATION



Source : NewAlpha

L'analyse : quelles différences par rapport à la multi-gestion classique ?

DES SIMILARITÉS ÉVIDENTES ...

- » **Capacité à générer de la performance en préservant le capital**
 - Équipe : pedigree académique et professionnel, cohésion, connaissance de l'industrie de la gestion d'actifs (enquête réputationnelle)
 - Track-record (sous contrainte d'un faible nombre de données) : absolu, gestion du risque et comparaison aux benchmarks
 - Stratégie : philosophie, processus, avantage compétitif, portefeuille type

... MAIS UNE VISION PLUS TRANSVERSALE

- » **Capacité à lever des encours**
 - Appétit des clients
 - Activité et organisation de l'équipe de vente
 - Discours commercial et « Marketabilité » du produit
 - Avantage compétitif
 - Limite de capacité
- » **Capacité à gérer une société de gestion**
 - Expérience passée
 - Volonté de développer une marque
 - Business plan

La reconnaissance de l'incubation : nouveaux axes développement

» Création de la SICAV Émergence

- Fonds d'incubation de Place concentré sur les meilleurs espoirs français de la gestion d'actifs
- Création d'une SICAV contractuelle à compartiments
- Présence des plus grands investisseurs institutionnels
- Innovation en termes de gouvernance :
 - Présence des investisseurs au Conseil d'Administration et au Comité d'Investissement
 - Validation par le Comité d'investissement des propositions d'investissement

» Création du premier fonds d'incubation spécialisé sur les jeunes gérants asiatiques

- Partenariat avec Woori, deuxième institution financière en Corée
- Qualité et taille de l'univers d'investissement en très forte progression depuis 12/18 mois
- Choix de Singapour comme place d'enregistrement du fonds en raison de la qualité des infrastructures et du droit local
- Intérêt de la part des investisseurs institutionnels coréens et asiatiques
- Action marketing à venir auprès des fonds souverains de la région

Une approche d'investissement adaptée à un environnement en pleine mutation

» Une philosophie d'investissement adaptée aux nouvelles attentes des investisseurs

- Rendement / Risque
 - Surperformance des jeunes gérants
 - Focus sur la préservation du capital
 - Double source de revenu
- Transparence
 - Évaluation des risques
 - Accès privilégié au gérant
- Rééquilibrage des relations investisseurs / gérants
 - Alignement des intérêts à court, moyen et long terme

» Un contexte global incertain mais favorable à l'incubation

- Restructuration profonde de la finance
- Évolution de la réglementation en cours : Bâle 3, Solvabilité 2, Volcker Rule ...
- Abandon du modèle de trading propriétaire des BFI

» Une reconnaissance internationale du métier

- Tendance des fonds de pension internationaux à allouer chez les jeunes gérants
- Apparition de nouveaux acteurs adossés à des groupes de gestion d'actifs

Les commentaires et analyses contenus dans cette présentation reflètent l'opinion des différents intervenants présents à la Conférence du Groupe OFI sur les marchés et leur évolution à la date de publication, en fonction des informations connues à ce jour. Toute modification demeure réservée. Les informations présentées dans ce document sont transmises à titre purement indicatif et ne sauraient constituer un engagement du Groupe OFI ou des sociétés intervenantes. En conséquence, ni le Groupe OFI ni un intervenant ne sauraient être tenus responsables d'une décision d'investissement ou de désinvestissement prise sur la base des commentaires et/ou analyses présentés dans la présente publication. Ces informations ne constituent en aucun cas ni une sollicitation d'achat ou de vente, ni une recommandation d'achat ou de vente. Toute reproduction ou utilisation non autorisée de ces commentaires et analyses engagera la responsabilité de l'utilisateur et sera susceptible d'entraîner des poursuites. Les informations et les analyses proviennent de sources connues pour être fiables. Toutefois, le Groupe OFI ne garantit pas qu'elles soient exactes ou complètes et ne peut donc être tenu pour responsable des pertes qui pourraient résulter de leur utilisation.

L'attention des souscripteurs potentiels est attirée sur les OPCVM réservés à certains investisseurs tels que les Fonds Communs de Placement à Risques ou les OPCVM de fonds alternatifs dont les règles de souscription sont exposées dans le Livre II, Titre Ier, Chapitre IV du Code monétaire et financier et qui peuvent être plus risqués.

Toute souscription dans les OPCVM présentés dans cette publication doit se faire sur la base du Prospectus complet en vigueur, disponible, pour ce qui concerne les OPCVM du Groupe OFI, sur simple demande auprès d'OFI ASSET MANAGEMENT : 1, rue Vernier – 75017 Paris ou à l'adresse suivante : ofi.newsreport@ofi-am.fr. Les valeurs liquidatives des OPCVM peuvent varier à la hausse comme à la baisse. Le capital n'est pas garanti. Les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures. Les chiffres cités ont trait aux années écoulées.

Le traitement fiscal propre à l'investissement en parts ou actions d'OPCVM dépend de la situation individuelle de chaque client et est susceptible d'être modifié.

Pour plus d'information, veuillez contacter votre interlocuteur habituel chez OFI Asset Management ou visiter notre site Internet : www.ofi-am.fr

OFI ASSET MANAGEMENT

1 rue Vernier, 75017 Paris

Société Anonyme au capital de 3 257 163 €

R.C.S. Paris B 384 940 342

Le porteur du présent document reconnaît avoir pris connaissance des clauses ci-dessus.

Document non contractuel.

